



Hydrographie et relief

- Cours d'eau
- Fossés routiers existant et sens d'écoulement
- Fossés busés existant
- Rejet diffus (en plain champs)
- Sens de la pente

Dispositifs autonomes préconisés

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome définit des secteurs vraisemblablement homogènes, d'après les sondages pédologiques réalisés. Cependant elle n'offre pas une précision à la parcelle car les variations géologiques ponctuelles n'ont pas forcément été prises en compte. Une confirmation sur site est donc préférable et implique un retour à la parcelle au moment de la délivrance du certificat d'urbanisme ou au plus tard, lors de la délivrance du permis de construire. Cette carte ne peut en aucune manière préjuger de la constructibilité des terrains.

Important :

Les sols bruns argileux peuvent présenter des nappes d'eau perchées en raison de bancs marneux ou argileux imperméables, proches de la surface (dès 1 m de profondeur). Lors des sondages pédologiques, des traces d'hydromorphie ont été observées à faible profondeur. C'est pourquoi le paramètre profondeur de la nappe a été classé peu favorable à l'assainissement non collectif pour la majeure partie des sols d'Angous-Camptort. Ainsi, bien que ce paramètre ne pose pas de contraintes particulières pour la pratique conventionnelle de l'assainissement non collectif, l'installateur devra apprécier les éventuelles venues d'eau et protéger les installations par des drains ou une membrane étanche.

AGE ERTECH Environnement Ingénieurs Conseils

Schéma communal d'assainissement

Commune de **ANGOUS**
Communauté de communes de Navarrenx

3 - Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Perméabilité, Profondeur de l'eau
Epaisseur de sols utilisables pour l'épandage souterrain
Pentes

1^{er} semestre 2003

AGE ENVIRONNEMENT
1, rue Dieudonné-Costas
Beaumont
82 000 MONTAUBAN
Tél : 05 63 03 34 42
Fax : 05 63 03 34 56

ERTeCH ENVIRONNEMENT
ZAC du Solaire
Centre Mercure
8, rue des Prairies
40 100 DAX
Tél : 05 58 74 64 10
Fax : 05 58 74 64 03

Aptitude des sols à l'assainissement autonome	Peu favorable du fait de la perméabilité et de l'épaisseur de sol utilisable	Peu favorable du fait de la combinaison des paramètres perméabilité et hydromorphie	Défavorable du fait des fortes pentes
Dispositifs adaptés	6 Filtre à sable vertical drainé Variante : filtre à sable vertical drainé adapté à la pente	8 Filtre à sable vertical drainé surélevé Variante : filtre à sable drainé à fond et parois étanchés (géomembrane étanche) - dispositifs compacts et étanches	11
Description et choix de la fiche devant accompagner le permis de construire	Les sols rencontrés présentent une perméabilité faible éventuellement associée à une faible épaisseur filtrante. Leur pouvoir épurateur et dispersant est insuffisant. La mise en place d'un filtre à sable drainé est conseillée. Ce type de dispositif implique l'accès à un exutoire capable d'évacuer les eaux traitées. La dénivelée entre les évacuations des maisons existantes et le tuyau de sortie du filtre proposé doit être supérieure à 1,50 m. Si localement cette dénivelée est inférieure, relever les eaux usées à l'aide d'une bâche de reprise et d'une pompe. L'implantation de maisons neuves devra tenir compte des contraintes de rejet et prévoir une hauteur de plancher bas suffisante pour éviter l'installation d'une pompe. En l'absence de fosses capables d'évacuer les eaux traitées par les dispositifs drainés, les terrains devront être desservis par le réseau collectif. Pour les maisons existantes, une solution au cas par cas est à étudier.	La mauvaise perméabilité des sols, leur hydromorphie et la proximité du substratum imperméable nécessitent la mise en place de dispositifs particuliers : 1) filtre à sable drainé surélevé, 2) filtre à sable drainé à fond et parois étanchés par une géomembrane pour les installations neuves, 3) dispositifs palliatifs pour la réhabilitation uniquement (pas de possibilité d'installer un dispositif autonome conforme en raison de la taille ou de la disposition de la parcelle) : filtre à cultures fixées sur supports immergés ou dispositif compact ou fosse étanche. Etant donné les difficultés rencontrées pour la mise en place de ce type de dispositif, il est conseillé de limiter la construction sur ces secteurs ou de les desservir par un réseau d'assainissement collectif.	Aucun dispositif d'assainissement autonome n'est adapté. Seul aménagement particuliers, l'assainissement autonome classique est impossible sur ces parcelles. Les seules possibilités envisageables pour les maisons existantes, lorsqu'une solution d'assainissement collectif n'est pas envisageable, sont : l'acquisition d'une parcelle où l'assainissement autonome est possible, ou la réalisation d'un terrassement pour l'installation d'un filtre à sable, ou la mise en place d'un dispositif compact ou d'une fosse étanche (solution impérative si aucun rejet vers le milieu naturel n'est possible). Etant donné les difficultés rencontrées pour la mise en place de dispositifs autonomes, il est conseillé de limiter la construction sur ces secteurs ou de les desservir par un réseau collectif.
Evacuation des eaux après épuration	6 Réseau superficiel à écoulement permanent ou fossé pluvial à entretenir ou puits d'infiltration si dérogation préfectorale	8 Réseau superficiel à écoulement permanent ou fossé pluvial à entretenir ou puits d'infiltration si dérogation préfectorale	